



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 15 octobre 2024 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Madame Nathalie Laprade, conseillère
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absent : Monsieur Raynald Houde, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur général
Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction : 393-2024
 - 4.2 Adoption : mission et valeurs de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 4.3 Adoption de politiques et d'une procédure concernant la protection des renseignements personnels - volet 1
 - 4.4 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
 - 4.5 Autorisation de signature de deux promesses d'achat des lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976
 - 4.6 Amendement de la résolution numéro 386-2024 : Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'élaboration d'un avant-projet de réaménagement du presbytère
 - 4.7 Adoption du budget et des quotes-parts 2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 - 4.8 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire mouvement de personnel - entérinement
 - 4.9 Nouveaux emprunts temporaires
 - 4.10 Dépôt du rapport de transferts budgétaires
 - 4.11 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
 - 4.12 Dépôt de la liste des engagements financiers
5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Amendement de la résolution numéro 366-2024 : Plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la résidence du 15, rue de la Tourbière
6. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Aucun
7. **PARCS ET BÂTIMENTS**
 - 7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour le réaménagement du Chemin de la Liseuse



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

- 7.2 Autoriser le paiement numéro 2 : Agrandissement de la caserne
7.3 Adoption du Règlement numéro 1674-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ pour l'acquisition d'une génératrice au lieu d'hébergement du Plan de mesures d'urgence situé au centre socioculturel Anne-Hébert
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9.1 Autorisation de participation de la sécurité publique aux événements municipaux et des organismes de la Ville
9.2 Autorisation de signature d'une entente : Lettre d'entente numéro 1 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et l'Association des pompiers et pompières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Local 7141) SFCFP
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10.1 Autorisation de paiement : Camp de jour du Domaine Notre-Dame
10.2 Autorisation pour la tenue d'un événement le 31 décembre 2024
- 11. TRANSPORT**
11.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la fourniture de sable AB-10
11.2 Amendement de la résolution numéro 095-2023 : Ouverture de rues : Projet domiciliaire Boisé-Natura, Phase 2
11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la fourniture de sel de déglacage
11.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec : Achat de carburant en vrac
- 12. AUTRES SUJETS**
12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du mardi, 15 octobre 2024 est ouverte.

399-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

400-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 comme
il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION : 393-2024

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'elle a corrigé une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture de la résolution numéro 393-2024. Plus précisément, dans la résolution numéro 393-2024, il est indiqué que la dépense sera imputée au poste budgétaire numéro 02-414-00-414 alors qu'il aurait dû être inscrit que la dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-415-00-414.

Ainsi, la mention « au poste budgétaire *Logiciels et informatique* (02-414-00-414) » est modifiée par la mention « au poste budgétaire *Logiciels et informatique* (02-415-00-414) ».

401-2024 **ADOPTION : MISSION ET VALEURS DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU l'exercice de planification stratégique 2025-2030 présentement en cours;

ATTENDU que le document final ne sera adopté qu'au printemps 2025;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'adopter une partie du plan stratégique de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier immédiatement consistant en sa mission et ses valeurs;

ATTENDU les consultations menées sur le portail citoyen Voilà ! (sondages internes) ainsi que l'étude réalisée par la firme Léger (sondage du 10 au 25 juin 2024) auprès de la population;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial, en date du 3 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil adopte la mission et les valeurs de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui feront partie intégrante du plan stratégique 2025-2030, comme suit :

MISSION

Accueillante et moderne, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pour mission d'offrir à ses citoyens un cadre de vie harmonieux et de qualité.

VALEURS

Éthique et intégrité
Respect
Fierté d'appartenance
Professionnalisme
Conscience environnementale

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

402-2024

ADOPTION DE POLITIQUES ET D'UNE PROCÉDURE CONCERNANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - VOLET 1

ATTENDU que de nouvelles obligations ont été créées pour les municipalités par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection de renseignements personnels* (L. Q. 2021, c.25), mieux connue sous le nom de Loi 25;

ATTENDU que cette loi crée, entre autres, l'obligation d'adopter une Politique cadre de gouvernance concernant la protection des renseignements personnels, une Procédure de transfert transfrontalier de renseignements personnels hors Québec, une politique de protection des renseignements personnels des employés de la Ville et une politique de sécurité;

ATTENDU que ces politiques et cette procédure font partie du programme de gouvernance pour la gestion de la Loi 25;

ATTENDU que lesdits documents ont été soumis aux membres du conseil pour étude et approbation;

ATTENDU que d'autres politiques devront être adoptées afin de compléter la gestion du programme de gouvernance;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 7 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter la Politique cadre de gouvernance concernant la protection des renseignements personnels, la Procédure de transfert transfrontalier de renseignements personnels hors Québec, la Politique de protection des renseignements personnels des employés et la Politique de sécurité.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer lesdites politiques et la procédure.

ADOPTÉE

403-2024

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

ATTENDU que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

ATTENDU que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

ATTENDU que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

ATTENDU que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

ATTENDU que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

ATTENDU que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

ATTENDU que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 24 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits et à procéder à la levée du drapeau de la GSTP le 18 novembre 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les membres du conseil soient invités à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024 ; journée qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE

404-2024

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX PROMESSES D'ACHAT DES LOTS
4 215 448, 4 215 450 ET 6 489 976**

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 1657-2024 a décrété une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour acquérir des immeubles aux fins de constituer une réserve foncière;

ATTENDU que ledit règlement est entré en vigueur le 15 juillet 2024;

ATTENDU que ce règlement décrétait, entre autres, l'acquisition des lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer deux promesses de vente avec les propriétaires de ces lots;

ATTENDU que les promesses d'achat des lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976, préparées par le Service du greffe, ont été soumises aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 30 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer les deux promesses de vente des lots 4 215 448, 4 215 450 et 6 489 976.

ADOPTÉE

405-2024

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 386-2024 : OCTROI D'UN
MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$)
POUR L'ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU
PRESBYTÈRE**

ATTENDU la résolution numéro 386-2024 adoptée à la séance du 23 septembre 2024 concernant le projet : Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'élaboration d'un avant-projet de réaménagement du presbytère;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ladite résolution numéro 386-2024 afin d'augmenter de 1 185 \$, plus taxes, le coût du mandat octroyé au Groupe Gesfor Poirier, Pinchin pour procéder aux vérifications nécessaires relativement à la présence d'amiante dans le presbytère;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 8 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 386-2024 afin d'augmenter de 1 185 \$, plus taxes, le coût du mandat octroyé au Groupe Gesfor Poirier, Pinchin pour procéder aux vérifications nécessaires relativement à la présence d'amiante dans le presbytère portant le total du contrat à 7 195 \$ plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense supplémentaire au poste budgétaire *Autres honoraires professionnels (02-702-91-419)*, après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

ADOPTÉE

406-2024

ADOPTION DU BUDGET ET DES QUOTES-PARTS 2025 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

ATTENDU que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté, le 19 septembre 2024, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

ATTENDU que les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2025 par une résolution de leur conseil municipal;

ATTENDU que cette procédure réfère à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que la quote-part pour les matières résiduelles de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 1 066 626,31 \$, et celle pour les boues et fosses septiques à 155 720,67 \$, pour un total de 1 222 346,98 \$, équivalant à 11,15 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 10 960 543 \$;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 7 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adopte le budget 2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrés pour un budget total 19 602 518 \$.

IL EST AUSSI RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adopte la quote-part *Gestion des matières résiduelles (GMR) 2025*, présentée dans le tableau *Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2025*, établie à 207,76 \$ par tonne métrique, et qui représente une augmentation de 3,9 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adopte la quote-part *Boues de fosses septiques (BFS) 2025* présentée dans le tableau *Quotes-parts 2025 – Boues de fosses septiques*, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 236,16 \$ pour les secteurs A-B, 208,74 \$ pour le secteur C et 162,74 \$ pour le secteur D.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier approuve le programme triennal des immobilisations 2025-2027 de 11 047 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 19 septembre 2024.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Matières résiduelles (02-451-10-951)* et *Boues de fosses septiques (02-490-04-950)*.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

407-2024 SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT

ATTENDU qu'une personne-ressource à temps partiel serait nécessaire au bon fonctionnement de l'activité de soccer automne-hiver;

ATTENDU l'importance que le service à la clientèle pour le Club de soccer les Rapides soit dispensé par la même personne-ressource que lors de la période estivale;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 8 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner la prolongation d'embauche de madame Marie-Pier Robitaille au poste de coordonnatrice adjointe pour la saison automne-hiver.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'amender les résolutions numéro 063-2024 et 101-2024 pour y préciser la date de fin d'embauche au 22 décembre 2024.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

408-2024 NOUVEAUX EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU que le règlement 1637-2024 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 190 000 \$, le règlement 1647-2024 une somme n'excédant pas 282 000 \$, le règlement 1648-2024 une somme n'excédant pas 1 169 000 \$, le règlement 1650-2024 une somme n'excédant pas 5 085 000 \$, le règlement 1651-2024 une somme n'excédant pas 55 000 \$, le règlement 1657-2024 une somme n'excédant pas 1 700 000 \$ et le règlement 1664-2024 une somme n'excédant pas 265 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéro 1637-2024, 1647-2024, 1648-2024, 1650-2024, 1651-2024, 1657-2024 et 1664-2024;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

ATTENDU que l'article 567.2 de *la Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 3 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame Julie Cloutier, trésorière, à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 190 000 \$ pour le règlement 1637-2024, 282 000 \$ pour le règlement 1647-2024, 1 169 000 \$ pour le règlement 1648-2024, 5 085 000 \$ pour le règlement 1650-2024, 55 000 \$ pour le règlement 1651-2024, 1 700 000 \$ pour le règlement 1657-2024 et 265 000 \$ pour le règlement 1664-2024, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière à signer les billets.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), madame Julie Cloutier, trésorière, dépose le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 30 septembre 2024, laquelle totalise la somme de 772 707,29 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 7 octobre 2024, laquelle comprend 254 commandes au montant de 230 673,32 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

409-2024

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 366-2024 : PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA RÉSIDENCE DU 15, RUE DE LA TOURBIÈRE

ATTENDU l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution numéro 366-2024 concernant la construction d'un bâtiment principal;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la façon dont le revêtement serait installé;

ATTENDU que le plan réalisé le 10 juillet 2024 par Plan Maison Québec doit donc être remplacé par le plan en date du 1^{er} octobre 2024 réalisé par le même auteur;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 164-H, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur de la rue de la Tourbière;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 2 octobre 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 7 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les modifications aux plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions précédemment approuvés, et ainsi d'amender la résolution numéro 366-2024 afin de remplacer les plans de construction par ceux datés du 1^{er} octobre 2024.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PARCS ET BÂTIMENTS

410-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA LISEUSE

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du Chemin de La Liseuse;

ATTENDU que la Ville a fait une demande de prix auprès d'un fournisseur;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$), peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise André Martel & Fils inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que l'entreprise a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1670-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 60 000 \$ afin d'effectuer des travaux de réaménagement du Chemin de La Liseuse;

ATTENDU que ce règlement n'a pas encore été approuvé par le ministère des affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de réaménagement du Chemin de La Liseuse à André Martel & Fils inc. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par André Martel & Fils inc. en date du 2 octobre 2024. Le coût du contrat est établi à 29 040 \$, plus taxes.

Le contrat est octroyé conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1670-2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1670-2024.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

411-2024 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 2 : AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

ATTENDU la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne;

ATTENDU qu'il y a lieu de déboursier des sommes pour le projet en fonction de l'avancement des travaux exécutés au 30 septembre 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme MEROX, en date du 3 octobre 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 4 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 à l'entreprise Beauvais & Verret inc. d'une somme de 339 859,86 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 septembre 2024, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer ce versement au sous-projet 01 du projet 2023-1610, et la retenue contractuelle de 10 % au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE

412-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1674-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 135 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE AU LIEU D'HÉBERGEMENT DU PLAN DE MESURES D'URGENCE SITUÉ AU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'acquisition d'une génératrice de plus grande capacité au lieu d'hébergement du Plan de mesures d'urgence situé au centre socioculturel Anne-Hébert puisque les génératrices utilisées ou louées ne suffisent plus advenant un besoin à long terme;

ATTENDU que le coût de l'acquisition et de l'installation est estimé à 135 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 135 000 \$ pour en financer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 septembre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-382-2024 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1674-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ pour l'acquisition d'une génératrice au lieu d'hébergement du Plan de mesures d'urgence situé au centre socioculturel Anne-Hébert.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

SÉCURITÉ PUBLIQUE

413-2024 AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUX ÉVÈNEMENTS MUNICIPAUX ET DES ORGANISMES DE LA VILLE

ATTENDU que le Service de la sécurité publique souhaite participer à des événements organisés par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ainsi que ceux organisés par des organismes reconnus tels que la parade de Noël et la Guignolée;

ATTENDU que le Service de la sécurité publique aimerait ajouter la présence d'un (1) lieutenant ainsi que d'un (1) pompier à l'équipe déjà présente en caserne lors des événements;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 3 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que le Service de la sécurité publique soit autorisé, jusqu'à la fin de l'année 2024, à participer aux activités organisées par le Service sports loisirs, culture et vie communautaire de la Ville auxquels il est convié ainsi qu'à la Guignolée et la parade de Noël.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la présence d'un lieutenant et un pompier supplémentaires lors de ces événements.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Garde en caserne* (02-220-17-141).

ADOPTÉE

414-2024 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE : LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 1 ENTRE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER (LOCAL 7141) SCFP

ATTENDU que les deux parties se sont entendues sur la modification et l'ajout d'articles dans la convention collective à la suite de discussions en comité de relations de travail (CRT);

ATTENDU que la lettre d'entente numéro 1 a été acceptée par l'Association des pompiers et ses membres le 15 septembre 2024;

ATTENDU que la lettre d'entente numéro 1 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et l'Association des pompiers et pompières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Local 7141) SCFP, préparée par Étienne Labonté, a été soumise aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 8 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer la lettre d'entente numéro 1 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et l'Association des pompiers et pompières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Local 7141) SCFP.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

415-2024 AUTORISATION DE PAIEMENT : CAMP DE JOUR DU DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU que la Ville a conclu un protocole d'entente avec le Domaine Notre-Dame pour la tenue du camp de jour de l'été 2024;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville verse au Domaine Notre-Dame une contribution par semaine par enfant résidant sur son territoire, ce qui permet de réduire le coût pour les parents;

ATTENDU que, comme le stipule l'entente, le Domaine Notre-Dame a déposé à la Ville la liste des participants au camp de jour de l'été 2024, résidant à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 72 686 \$ au Domaine Notre-Dame pour le camp de jour de l'été 2024 conformément au protocole d'entente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Entente Domaine Notre-Dame* (02-701-56-419).

ADOPTÉE

416-2024 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT LE 31 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU la proposition de l'organisme reconnu *Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* d'agir à titre d'organisateur pour la tenue d'un évènement le 31 décembre 2024 au parc du Grand-Héron;

ATTENDU qu'*Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* souhaite bonifier l'offre de service en loisirs et évènements pour la population de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'organisme assurerait les dépenses en lien avec l'organisation de cet évènement, en partie par les revenus provenant des ventes du bar;

ATTENDU que la Ville contribuerait à l'évènement en effectuant le montage et le démontage du site avant et après l'évènement, ainsi que par l'apport d'un employé du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pendant sa tenue;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 9 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un évènement le 31 décembre 2024 au parc du Grand-Héron et d'autoriser l'organisme *Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* à agir à titre d'organisateur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à l'organisme de transmettre au directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim les détails du programme de la soirée. Le programme devra être approuvé par ce dernier.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense estimée à 2 000 \$ en main-d'œuvre municipale, afin de respecter l'engagement de la Ville pour cet évènement, et imputer celle-ci au poste budgétaire *Temps supplémentaire évènement* (02-701-69-142).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

TRANSPORT

417-2024 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA FOURNITURE DE SABLE AB-10**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré, en assurant la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU que pour assurer la rotation des éventuels cocontractants, ce règlement exige que des demandes de prix soient faites auprès d'au moins trois éventuels cocontractants lorsqu'un contrat a déjà été octroyé à un prestataire dans une année;

ATTENDU que toutes les exigences pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ont été respectées;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise ADV excavation respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que l'entreprise a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

ATTENDU que l'offre de prix soumise par ADV excavation en date du 5 septembre 2024 est la plus basse;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à ADV excavation pour la fourniture de sable AB-10. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par ADV excavation en date du 5 septembre 2024.

Le coût du contrat est établi approximativement à 32 375 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire (02-330-00-622).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

418-2024 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 095-2023 : OUVERTURE DE RUES DU PROJET DOMICILIAIRE BOISÉ-NATURA, PHASE 2**

ATTENDU la résolution numéro 095-2023 adoptée à la séance du 13 février 2023 concernant l'ouverture de rues du Projet domiciliaire Boisé-Natura, Phase 2;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ladite résolution puisqu'elle décrétait, entre autres, l'ouverture de la rue Irénée-Cantin alors qu'il aurait dû être indiqué Irénée-Cantin;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 4 octobre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 095-2023 afin de remplacer le nom de « Irénée-Cantin » par le nom « Irenée-Cantin » puisqu'il s'agit d'une erreur de typographie qui ne reflète pas exactement le nom de la personne en mémoire de qui le nom de la rue a été donné.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'il y ait lieu d'informer les personnes et organismes concernés tels que Postes Canada, Élections Québec, etc., et de procéder à la correction de l'affichage de la rue.

ADOPTÉE

419-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Selco Minéral respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que l'entreprise a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

ATTENDU que l'offre de prix soumise par Selco Minéral en date du 4 septembre 2024 est la plus basse;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Selco Minéral pour la fourniture de 700 tonnes de sel de déglacage. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Selco Minéral en date du 4 septembre 2024. Il s'agit d'un contrat à coût unitaire dont le coût total approximatif est évalué à 72 016 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Sel et calcium* (02-330-00-629) des budgets 2024 et 2025.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

420-2024

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ACHAT DE CARBURANT EN VRAC

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire présenter une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres publics



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

numéro CAR-2025 pour un achat regroupé de différents carburants (essences, diesels et mazouts) en vrac;

ATTENDU les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du carburant dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 7 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

IL EST INDUBITABLEMENT RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'un contrat d'une durée de trois (3) ans sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables et que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficié ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom. Elle s'engage également à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

IL EST AUSSI RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0,0055 \$ par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,010 \$ par litre acheté aux non-membres de l'UMQ.

IL EST DÉCIDÉMENT RÉSOLU qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires qui concernent l'achat de différents carburants pour les années 2025 à 2028.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

421-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du mardi, 15 octobre 2024.

La séance est levée à 19 h 58.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Isabelle Bernier
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES